



# Comité Social d'Administration Spécial Départemental du 28 janvier 2025

## Déclaration de la Fédération Syndicale Unitaire

Madame la Directrice académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration Spécial Départemental,

### Contexte général

L'année 2024 s'est terminée comme elle avait commencé : par la nomination d'une nouvelle ministre (la 5<sup>ème</sup> en un an !) et par des attaques contre l'École. En effet, le budget présenté en décembre avait tout d'une provocation : 4 000 suppressions d'emplois d'enseignants, 3 jours de carence, diminution de l'indemnité des arrêts maladie, absence de revalorisation salariale...

Face à ces annonces, la FSU a d'emblée multiplié les interventions et les actions pour mettre dans le débat public la question de l'état de l'École. Elle a été à l'initiative d'une alerte sociale intersyndicale pour dénoncer le caractère inacceptable de la décision de supprimer 4 000 emplois. Elle a rappelé que l'École est au bord de l'asphyxie par manque de moyens et que les personnels, mal payés et souvent méprisés, voient le sens de leur métier sans cesse dévoyé par des réformes imposées contre leur avis. Quant aux personnels, ils ont largement exprimé leur colère lors de la journée de grève du 5 décembre. Toutes ces interventions et mobilisations n'auront pas été vaines. Elles ont permis de faire bouger les lignes. Ainsi elles ont probablement pesé dans les décisions du gouvernement Bayrou même si celles-ci ont été prises dans un contexte politique particulier.

Lors du CSA ministériel du 17 janvier, la ministre de l'Éducation nationale a confirmé l'annulation de la suppression des 4 000 postes annoncée la veille dans une interview. Cette annonce va dans le bon sens. Dans le second degré, ce sont 324 emplois qui seraient créés. Hélas, on nous annonce désormais que les sénateurs s'opposeraient à cette annulation. Pour la FSU, l'École n'est pas un coût mais un investissement. Les collèges et les lycées ont besoin de moyens supplémentaires afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants, en profitant de la baisse démographique pour réduire le nombre d'élèves par classe. Pour sortir de cette inconstance inconsistante, la FSU demande la mise en place d'une loi de programmation pluriannuelle de création et de recrutement.

De plus, lors de ce CSA ministériel, la ministre a fait un certain nombre d'annonces qui détricotent le choc des savoirs. Le DNB ne sera pas obligatoire pour passer en seconde. La FSU avait dénoncé cette mesure qui tournait le dos à près de 60 ans de démocratisation scolaire, organisant une forme de relégation scolaire et sociale des élèves les plus en difficulté, en faisant barrage à leur poursuite d'étude au lycée et en organisant leur éviction via les classes de Prépa-2<sup>de</sup>. Ces classes de Prépa-2<sup>de</sup> seraient destinées à disparaître d'ici un an et seraient remplacées par la mise en place de dispositifs d'accompagnement en seconde pour les élèves les plus en difficulté. En 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, la ministre annonce la mise en place de dispositifs qui ne sont pas des groupes de niveaux et qui ne se limitent pas au français et aux mathématiques. Néanmoins, le ministère ne renonce pas aux groupes de niveaux en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. Il souhaite toujours les imposer malgré la décision du Conseil d'État en décembre dernier d'annuler l'arrêté du 15 mars 2024 modifiant celui du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège. Ainsi, la ministre devrait présenter de nouveaux textes

réglementaires dans les jours à venir pour combler le vide juridique. Toute présentation de nouveaux textes rétablissant ces groupes serait une provocation. La FSU regrette l'obstination à maintenir les groupes de niveaux en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> alors même que tout montre les effets délétères pour les élèves et le métier des enseignants et que cette mesure est rejetée par les personnels. La FSU est déterminée à poursuivre la mobilisation pour obtenir l'abandon de l'ensemble du choc des savoirs.

Alors qu'en 2025, nous fêterons les 20 ans de la loi sur le handicap, force est de constater que le défi éducatif de l'inclusion n'est pas au rendez-vous. Au contraire, le démantèlement des Rased, l'empilement des textes et des structures camouflent mal une stratégie de redéploiement de moyens. L'annonce de la création de 2 000 postes d'AESH est une bonne nouvelle. Mais ils ne couvriront pas tous les besoins et ne régleront pas toutes les difficultés rencontrées dans les classes. De plus, se pose la question de leur recrutement alors que les rectorats n'arrivent déjà pas à recruter des personnels sur les postes existants. Pour la FSU, il faut améliorer les salaires et les conditions de travail des AESH et rendre leur métier attractif en leur donnant accès au statut de la Fonction publique par la création d'un corps.

Si les annonces faites ces derniers jours vont dans le bon sens, elles ne répondent pas à tous les besoins de la rentrée 2025 et ne suffiront pas à combler les dégradations subies ces dernières années par le service public d'Éducation. Elles ne peuvent être que le point de départ d'une reconstruction plus ambitieuse de ce dernier. La FSU tient à rappeler que de nombreuses mesures sont aussi à prendre pour l'attractivité de nos métiers, pour une revalorisation sans contreparties des personnels, pour une véritable amélioration des conditions des déroulements de carrière et pour retrouver une protection sociale de haut niveau. Ainsi, la FSU juge inacceptable la volonté du gouvernement de réduire de 10% la rémunération des agent.es publics en cas d'arrêt maladie. La FSU se tient prête à poursuivre la mobilisation pour faire entendre ses revendications.

### **Carte scolaire second degré**

L'académie de Nantes ne bénéficiera pas de la création des 324 emplois. En effet, elle subit la suppression de 59 ETP. Quant à la Vendée, ce sont 15 ETP qui disparaissent. Ce choix sera probablement justifié par la baisse démographique attendue (- 457 élèves selon le Rectorat), baisse qui s'ajoutera à celles constatées lors des trois rentrées précédentes. Avec le retrait de 15 ETP, ce sont 270 heures qui sont retirées à notre département. Par conséquent, la dotation départementale devrait être de 40 795 heures. À ce jour, la dotation implantée dans les établissements recule de 323,5 heures. Il s'agit pour l'essentiel d'heures poste. En effet, on observe que 264 HP ont été retirées ainsi que 59,5 HSA. En raison de ce retrait de moyens alloués aux établissements, le nombre d'heures mis en réserve a augmenté légèrement de 53,5 heures par rapport à la même date l'an dernier.

La rentrée dans les collèges sera marquée par l'ouverture du collège Edmond Bocquier de Talmont-Saint-Hilaire qui permet de renforcer le maillage territorial des collèges publics et de proposer une offre de proximité. L'ouverture de ce 35<sup>ème</sup> collège impacte, dans des proportions différentes, les collèges Corentin Riou de Moutiers-les-Mauxfaits et Jean Monnet des Sables-d'Olonne. Ces deux collèges, perdant des effectifs, des suppressions de poste sont probables. Qu'en sera-t-il en termes de carte scolaire : transferts de postes (suppressions/créations), créations nettes et des incidences sur les personnels ? Selon les prévisions, la rentrée dans les collèges serait également marquée par une nouvelle baisse des effectifs (- 363 élèves selon le Rectorat). La dotation allouée aux collèges diminue de 264,50 heures par rapport à la même date l'an dernier. Ce retrait de moyens se traduirait pas la fermeture de 12 classes par rapport à janvier 2024. À la lecture des

dotations attribuées mises au regard des effectifs, on observe que le choix a été fait de reconduire une allocation progressive de moyens aux collèges REP Tiraqueau de Fontenay-le-Comte et de la Châtaigneraie. Cette allocation semble avoir été étendue au collège REP de l'Île d'Elle. Il semblerait également que deux autres établissements aient fait l'objet d'une attention particulière. On constate aussi que, tout comme l'an dernier, des moyens supplémentaires ont été attribués à la plupart des collèges notamment pour financer les dispositifs 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>. Ces moyens supplémentaires alloués sont financés par un redéploiement de moyens lié à la fermeture de 12 classes et à la suppression de la 26<sup>e</sup> heure de cours en 6<sup>ème</sup>. Concernant les dispositifs accueillant les élèves à besoins particuliers, nous constatons le retrait d'1 heure pour chaque SEGPA en raison de la modification de la grille horaire ainsi que la régularisation de la demi UPE2A du collège Auriol à Challans. Enfin, on observe que vous avez comptabilisé cette année les élèves d'ULIS dans les effectifs des classes ce qui répond à une de nos revendications.

Dans les Lycées d'Enseignement Général et Technologique, une nouvelle baisse des effectifs est attendue (-130 élèves selon le Rectorat). Pour le Post Bac, 37 élèves de plus sont attendus par rapport au constat 2024. Si cette prévision se réalisait, il s'agirait de la deuxième année de hausse après plusieurs années de baisse. Dans ce contexte, la dotation implantée dans les LEGT recule de 56,5h. Il s'agit exclusivement d'heures poste car ce sont 73 HP qui ont été retirées et compensées par 16,5 HSA. Quant aux Lycées Professionnels et Sections d'Enseignement Professionnel, une stagnation de leur effectif est attendue. Leur dotation est stable. Parmi les moyens alloués aux dispositifs particuliers, nous notons la régularisation de la demi UPE2A du lycée Rabelais.

Pour terminer, Madame la Directrice académique, nous constatons que le choix a été fait de différer l'attribution des IMP tout comme cela avait été le cas pour la préparation de rentrée 2017, 2021 et 2023. Nous espérons que cela ne se traduira pas par une baisse de l'enveloppe comme en 2017. Mais nous ne doutons pas Madame la Directrice académique que vous aurez la bienveillance de nous préciser les raisons qui ont conduit à différer l'attribution des IMP, ainsi que de nous faire connaître la date à laquelle ces moyens seront délégués aux établissements.